

MARCHE N° 2019030

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 16 – TRAITEMENT D’EAU

Avenant n°3

ENTRE :

la Communauté d’Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d’Agglomération du 12 avril 2021

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, HERVE THERMIQUE sis 31 Rue de Pied de Fond -79000 NIORT - SIRET 627 220 049 00365 , représenté par :

(Qualité, nom, fonction) :

.....

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2019030 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le lot 16 – Traitement d’eau, signé entre la Communauté d’Agglomération du Niortais et HERVE THERMIQUE et notifié le 27/02/2019 ;
- La délibération du Conseil d’agglomération en date du 12 avril 2021

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine Pré-Leroy, diverses mesures supplémentaires ont dû être prises, à savoir :

- L’ajout de 2 parafoudre de type 2 dans les armoires de commande de traitement d’eau est rendu *nécessaire*.

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites au devis 2467099-1 en annexe.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant après avts 1 et 2	montant de l'avenant 3	montant après avts 1, 2 et 3
Montant total HT	845 988,00 €	1 090,00 €	847 078,00 €
TVA 20,00%	169 197,60 €	218,00 €	169 415,60 €
Montant total TTC	1 015 185,60 €	1 308,00 €	1 016 493,60 €

Soit une augmentation de 5,61 %

ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est inchangé

ARTICLE 4 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 1 annexe.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN